



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

MAIRIE DE BELIN BELIET

29 MARS 2022

Monsieur Cyrille DECLERCO
Maire de Belin-Béliet
29, avenue Aliénor
33830 BELIN-BÉLIET

COURRIER ARRIVÉ

Paris, le 17 MARS 2022

Réf. : 22-003722-D/ BDC-SCM/ SL

dm

Monsieur le Maire,

Le Président de la République a fait de la sécurité de nos concitoyens la priorité du Gouvernement. Pour répondre aux grands défis que sont la lutte contre le terrorisme et la police de sécurité du quotidien, les forces de police et de gendarmerie doivent disposer de moyens à la hauteur de leur engagement.

La direction générale de la gendarmerie nationale a récemment soumis à mon agrément, au titre de l'exercice budgétaire 2022, une liste de projets immobiliers dont la programmation est envisageable à court terme.

Je sais que nous partageons l'objectif d'offrir à nos gendarmes des conditions de travail et de vie optimales, à la hauteur de leur investissement au profit de nos concitoyens. Aussi, j'ai le plaisir de vous informer que le projet immobilier de Belin-Béliet fait partie de la liste des projets que je viens d'agréer.

La construction d'une nouvelle caserne permettra ainsi de conforter la présence des gendarmes de la brigade tout en leur offrant de meilleures conditions de travail.

La préfète et le commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Gironde seront en mesure de vous apporter toutes les précisions nécessaires.

Je vous adresse un document précisant les différentes étapes de la construction de cette caserne.

Monsieur Mathieu LEFEVRE, conseiller spécial au sein de mon cabinet, reste à votre disposition à l'adresse mail suivante : mathieu.lefevre@interieur.gouv.fr ou au numéro suivant : 06.24.58.24.41.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Schweizer

Gérald DARMANIN



Construction d'une caserne locative par un organisme HLM

Les étapes d'un projet

La conduite d'une opération de construction d'une caserne de gendarmerie par un organisme HLM se décline en 10 étapes, de l'étude préalable à l'exploitation de l'ouvrage. La prise à bail du bien par l'État est encadrée par le décret n° 2016-1884 du 26 décembre 2016.

